



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/34/15
4 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

OCT 16 1979

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

- I. Bureau interorganisations pour les systèmes d'information
- Projet de programme de travail et de budget pour
1980-1981 et plan à moyen terme pour la période allant
jusqu'à 1985

- II. Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 28G
(Division du traitement électronique de l'information
et des systèmes informatiques) : Bureau interorganisations
pour les systèmes d'information (participation de l'ONU)

Rapport du Secrétaire général

- I. Bureau interorganisations pour les systèmes d'information
- Projet de programme de travail et de budget pour
1980-1981 et plan à moyen terme pour la période allant
jusqu'à 1985

1. Le programme de travail du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information (BIO) pour 1980-1981 est à l'examen depuis l'automne de 1978. En avril 1979 le Comité administratif de coordination (CAC) a demandé qu'à sa douzième session (3-5 mai 1979), le Bureau étudie le document distribué à toutes les organisations en décembre 1978 et présente des propositions à la session de juillet 1979 du CAC. Il a également demandé que cet examen soit effectué dans le cadre de la structure actuelle du programme du BIO et en fonction des décisions prises par le CAC quant à l'avenir du Bureau au sein de son dispositif restructuré. Le CAC a aussi noté que les propositions concernant le projet de programme de travail du Bureau comprenaient un plan à moyen terme pour la période allant jusqu'à 1985 et il a demandé qu'il en soit de même à présent.

2. Compte tenu des directives du CAC, le Bureau a présenté des propositions concernant son programme de travail et son budget pour 1980-1981 ainsi que son plan à moyen terme pour la période allant jusqu'à 1985, propositions qui sont récapitulées ci-après.

PLAN A MOYEN TERME

3. Le programme de travail du Bureau consiste en quatre sous-programmes qui comportent divers éléments de programme. Ces quatre sous-programmes sont les suivants :

Sous-programme 1 : Services de coordination de base (y compris les services de secrétariat)

Sous-programme 2 : Systèmes de données et de documentation

Sous-programme 3 : Systèmes d'appui aux programmes

Sous-programme 4 : Systèmes et services d'appui technique.

4. Il semblerait rationnel que le plan à moyen terme couvre une période de six ans, soit trois exercices biennaux. Ainsi, le projet de budget pour 1980-1981 porterait sur le premier des trois exercices biennaux du plan à moyen terme allant jusqu'à 1985.

5. Les objectifs à moyen terme de chaque sous-programme sont exposés ci-après. Chaque objectif porte une cote et un titre abrégé pour plus de commodité.

Plan à moyen terme : sous-programme 1

6. Le sous-programme 1 couvre les mesures de coordination de caractère général qui touchent plusieurs groupes d'activités relevant des trois autres sous-programmes.

7. Le sous-programme 1 comprend également les ressources nécessaires pour administrer le secrétariat du Bureau, assurer le service des réunions du Bureau, permettre au secrétariat du Bureau d'assister à des réunions intergouvernementales et interorganisations et d'établir les documents du Bureau à l'intention de ces réunions, comme le demande le CAC.

8. Les objectifs à moyen terme proposés pour le sous-programme 1 sont les suivants :

A.1 Communications interorganisations : Améliorer les communications entre les services et les organismes des Nations Unies; diffuser des renseignements à jour sur les faits nouveaux influant sur la coordination des activités et l'application de nouvelles techniques dans le domaine des systèmes d'information.

A.2 Coût des systèmes : Etablir des normes et des principes directeurs pour calculer le coût des systèmes et services d'information des organismes des Nations Unies.

/...

Plan à moyen terme : sous-programme 2

9. Le sous-programme 2 porte sur les systèmes et services de données techniques et scientifiques de documentation mis en place par les organismes des Nations Unies dans leurs divers secteurs d'activités.

10. Les objectifs à moyen terme proposés pour le sous-programme 2 sont les suivants :

B.1 Développement harmonisé : Veiller à ce que les systèmes des Nations Unies se complètent mutuellement et soient en harmonie avec les systèmes qui existent en dehors des organismes des Nations Unies, de façon à éviter tout chevauchement irrationnel et à tenir compte des besoins des gouvernements et des autres utilisateurs, en particulier dans les pays en développement.

B.2 Ressources interorganisations : Accroître l'aptitude des organismes des Nations Unies à fournir l'information nécessaire aux programmes et projets multidisciplinaires approuvés par les organes intergouvernementaux.

B.3 Normes : Veiller à ce que les systèmes des organismes des Nations Unies respectent dans toute la mesure du possible les règles et les normes élaborées sous les auspices des organes intergouvernementaux et internationaux afin de les rendre plus cohérents.

B.4 Utilisation : Veiller à ce que les gouvernements et les autres utilisateurs, en particulier dans les pays en développement, soient informés des systèmes et services dont disposent les organismes des Nations Unies.

Plan à moyen terme : sous-programme 3

11. Le sous-programme 3 vise les systèmes et services administratifs établis par les organismes des Nations Unies pour appuyer les programmes et les activités opérationnelles approuvés par les organes intergouvernementaux.

12. Les objectifs à moyen terme proposés pour le sous-programme 3 sont les suivants :

C.1 Normes concernant les systèmes : Fixer des normes pour la mise au point de systèmes afin que les opérations administratives des organismes des Nations Unies puissent bénéficier d'une utilisation efficace des techniques actuelles et des ressources disponibles et assurer un maximum de coordination et d'uniformité à ces opérations.

C.2 Besoins interorganisations : Définir les besoins interorganisations des organes intergouvernementaux et autres organes ayant des responsabilités interorganisations, tels que le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes et de la Commission de la fonction publique internationale, et formuler des propositions pour répondre à ces besoins.

/...

Plan à moyen terme : sous-programme 4

13. Le sous-programme 4 porte sur l'emploi technique nécessaire aux systèmes et services d'information des organismes des Nations Unies.

14. L'objectif à moyen terme proposé pour le sous-programme 4 est le suivant :

D.1 Critères techniques : Encourager l'élaboration de critères pour l'emploi d'un appui technique aux fins du traitement de l'information dans les organismes des Nations Unies et, selon les besoins, formuler des politiques et des stratégies interorganisations pour l'emploi de cet appui.

PROPOSITIONS CONCERNANT UN PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'AVENIR

Généralités

15. Depuis 1977, le Bureau a changé ses méthodes de travail conformément au mandat établi par le CAC en 1976. Il a acquis de l'expérience en matière de coordination, et le programme de travail a fourni certains produits tangibles, qui, pour la première fois, intéressent tous les organismes des Nations Unies.

16. Les efforts déployés par le Bureau ont contribué dans une certaine mesure à améliorer les communications entre les différents services dispersés dans les organismes des Nations Unies. Ils ont permis aux intéressés d'échanger des données d'expérience et, dans certains cas, lorsqu'ils ont pu atteindre les gouvernements et le public, ils ont contribué à promouvoir les systèmes et services des organisations.

17. Certains progrès ont été réalisés. Mais le Bureau s'est borné à définir les problèmes de coordination qui sont connus depuis un certain temps, ou, au mieux, à poser les jalons de certaines opérations. Les étapes suivantes des travaux que le Bureau devra entreprendre pour remplir le mandat que lui a confié le CAC posent des problèmes bien plus complexes que ceux qu'il a abordés dans le cadre du programme de travail actuel.

18. Lorsqu'il s'agit de rechercher une solution à ces problèmes, ce n'est pas le budget du secrétariat du Bureau qui impose des restrictions importantes, si tant est qu'il en impose. Le principal obstacle à une coordination efficace des activités entreprises par les organismes des Nations Unies tient à l'aptitude des divers organismes à consacrer des ressources aux activités communes tout en maintenant les programmes et projets arrêtés par leurs propres organes directeurs.

19. En conséquence, il n'est pas proposé d'augmenter le budget global du Bureau. Pour 1978-1979 ce budget s'élève à 900 200 dollars (à un taux de change de 2,51 francs suisses pour un dollar des Etats-Unis). Les dépenses prévues pour 1980-1981 indiquées ci-après se chiffrent à 877 700 dollars, ce qui représente une réduction de 2,6 p. 100 sur la base d'un taux de change constant.

/...

20. Le secrétariat du Bureau a été remanié en 1977 et ses effectifs qui comptaient six postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux en 1976 (ils étaient un peu plus importants auparavant) ont été ramenés à quatre postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (un D-2, deux P-5, un P-2) et deux postes d'agent des services généraux. A la fin de 1978, tous les postes étaient pourvus par du personnel engagé pour une durée déterminée.

21. Durant l'exercice biennal 1978-1979, les travaux de secrétariat ont considérablement augmenté à mesure que le programme de travail du Bureau était appliqué. En 1978, le Bureau a publié trois répertoires (dont un en trois langues), fait paraître quatre numéros du Bulletin ainsi qu'une Bibliographie des thésaurus utilisés et compilé un projet de liste de termes généraux en deux volumes.

22. Ces projets ont tous nécessité un échange de lettres avec toutes les organisations alors que les activités entreprises par le Bureau avant 1977 étaient généralement restreintes aux 12 organismes qui contribuent au budget du Bureau. De surcroît, le nombre des documents destinés à des réunions ou rédigés à l'intention d'organes intergouvernementaux s'est également accru avec l'expansion du programme de travail approuvé.

23. Pour appuyer ces activités ainsi que les travaux des quatre fonctionnaires de la catégorie des administrateurs que compte le secrétariat, il est demandé un poste d'agent des services généraux supplémentaire pour 1980-1981 dans les limites du montant global du budget proposé, qui accuse une réduction.

24. Aux paragraphes suivants, le programme de travail est subdivisé en sous-programmes et en éléments de programme. Le titre de chaque élément de programme est suivi d'un titre abrégé qui est employé dans les tableaux qui indiquent les aspects financiers détaillés du programme de travail. L'exposé de chaque sous-programme est suivi d'un examen des rapports qui existent entre le projet de programme de travail pour 1980-1981 et les objectifs du plan à moyen terme décrits plus haut.

Sous-programme 1 : Coordination de base (y compris les services de secrétariat)

25. Le sous-programme 1 vise la coordination des activités de caractère général intéressant deux ou trois autres programmes. Il comprend également les ressources nécessaires pour administrer le secrétariat du Bureau et lui permettre de répondre aux demandes spéciales, conformément aux directives du CAC.

26. En vue d'améliorer les communications entre les organismes des Nations Unies, le Bureau a fait paraître un bulletin en 1978 au titre de l'élément de programme 1.3 Rédaction d'un bulletin interorganisations bimestriel (Bulletin du BIO). Le Bureau a évalué l'utilité de cette publication en 1979 après la parution des six premiers numéros. Il compte l'évaluer à nouveau en 1980, mais on prévoit pour cette activité en 1980-1981 un montant équivalent à celui de 1978-1979.

27. En 1978-1979 le CPC a recommandé d'accorder plus d'attention à la préparation de renseignements sur le coût des systèmes d'information. Le Bureau a donc proposé un nouvel élément de programme 1.9 intitulé Méthodes et critères permettant d'évaluer le coût de la mise en place et de l'exploitation de systèmes (Coût des systèmes). Dans le cadre de cet élément de programme, il est envisagé d'établir des critères destinés à aider le CCQA à évaluer le coût des systèmes d'information.

28. Le sous-programme 1 a également pour objet de favoriser la coordination de base en prévoyant que le secrétariat du Bureau assisterait aux réunions inter-organisations et rendrait compte des résultats au Bureau. Le secrétariat du Bureau ne serait représenté aux réunions que dans la mesure où celles-ci intéresseraient les travaux du Bureau. Cette activité relève de l'élément de programme 1.10 intitulé Services généraux (Services généraux). Il s'agira aussi d'assurer le service des réunions du Bureau et d'établir des documents à l'intention des organes intergouvernementaux sur la demande qu'ils pourraient lui soumettre par l'intermédiaire du CAC, d'effectuer les tâches administratives et de tenir la correspondance de caractère général.

29. Les éléments de programme 1.3 (Bulletin du BIO) et 1.10 (Services généraux) s'inscrivent dans le cadre de l'objectif général à moyen terme A.1 Communications interorganisations. Les principaux bénéficiaires sont les organisations. Le maintien de communications est considéré comme une activité continue. Pour ce qui est du Bulletin, une évaluation qui aura lieu en 1980 permettra d'en juger les résultats.

30. L'élément de programme 1.9 se rattache à l'objectif à moyen terme A.2 Coût des systèmes. L'élaboration de méthodes et de critères doit commencer en 1979. L'application de ces méthodes et critères par l'intermédiaire du CCQA peut être considérée comme une tâche à moyen terme qui pourrait être menée à bien dans la période allant jusqu'à 1985. Les organisations devraient disposer de ressources considérables pour assurer l'application d'un système commun d'évaluation des coûts. Les principaux bénéficiaires en sont les organes intergouvernementaux. Les résultats ne peuvent être mesurés qu'en évaluant dans quelle mesure la documentation établie répond aux besoins des organes intergouvernementaux.

Sous-programme 2 : Systèmes de données de documentation

31. Compte tenu du programme de travail du Bureau en 1978-1979, il est proposé qu'à l'avenir nombre des activités de coordination inscrites dans le sous-programme 2 soient fondées sur un programme commun au BIO et au programme UNISIST de l'UNESCO.

32. Ce programme commun qui porterait le titre de programme BIO/UNISIST devra définir non seulement l'information que les organismes des Nations Unies sont censés fournir aux gouvernements et aux autres utilisateurs de l'extérieur, mais également l'information dont les organismes ont besoin pour leur propre usage. Toutefois, ces deux questions ne sont pas sans rapport : les organismes ont pour but de servir les pays grâce à leurs programmes de travail qui sont étayés par les systèmes et services d'information; il arrive très fréquemment que les mêmes systèmes et services ont pour objet de satisfaire directement les besoins des pays.

/...

33. L'élément de programme 2.1 Etablissement d'un répertoire des systèmes et services d'information des Nations Unies (Répertoire des systèmes d'information) était le premier effort visant à réunir des détails complets sur les systèmes d'information élaborés par les organismes des Nations Unies. Il est proposé de publier la prochaine version du Répertoire en 1980. Le Répertoire prendra la forme d'un guide ou d'un manuel à l'intention des utilisateurs exposant, avec plus de détails que dans la première édition, la teneur des divers systèmes. Comme pour la première édition, il est prévu de publier des versions anglaise, française et espagnole de ce répertoire.

34. Dans le cadre du plan à moyen terme, il est proposé de préparer une version du Répertoire exploitable sur ordinateur afin de mettre au point un système de référence grâce aux données réunies. Il est proposé de prévoir pour 1980-1981 des ressources à peu près équivalentes à celles de 1978-1979.

35. La liste de termes généraux établie en 1979 servira de base pour élaborer un vocabulaire d'indexage des publications et documents des organismes des Nations Unies. Au titre de l'élément de programme 2.5 Etablissement d'un vocabulaire destiné à l'indexage des documents des organismes des Nations Unies (Vocabulaire d'indexage), on envisage d'amorcer des travaux à cet effet en 1980-1981. Il faudrait pour cela qu'une institution chef de file prenne l'initiative et coordonne les travaux des organismes participants. Les ressources prévues pour 1980-1981 ne couvriraient que la planification des travaux de concert avec l'institution principale et la présentation de rapports d'activités au CAC.

36. Il ne convient toutefois pas d'entamer les travaux concernant le vocabulaire d'indexage tant que les organismes des Nations Unies ne seront pas convenus de participer à la constitution d'une base de données pour les documents. L'élément de programme 2.6 Etablissement de principes directeurs pour la constitution d'une base de données intégrée pour les documents publiés par tous les organismes des Nations Unies (Base de données pour les documents) couvre l'examen des problèmes que pose l'établissement de cette base de données. C'est là une question que les organes intergouvernementaux et les comités du CAC examinent depuis plusieurs années. Une fois établie cette base de données permettrait aux gouvernements et aux organisations d'accéder aux documents produits par tous les organismes des Nations Unies. Il serait également possible de préparer un certain nombre d'ouvrages tels qu'une bibliographie des documents des organismes des Nations Unies. C'est l'un des projets qu'il est proposé de lancer dans le cadre du programme BIO/UNISIST. La base de données pour les documents pourrait être constituée dans la période à moyen terme allant jusqu'à 1985 et nécessiterait les services d'une institution chef de file. Les ressources prévues pour 1980-1981 doivent couvrir les activités du programme BIO/UNISIST concernant l'établissement de principes directeurs. En 1979 on entamera des travaux visant à définir une base de données pour les documents intéressant le développement (Documents for Development - "data base") qui devrait constituer un premier pas dans ce domaine.

37. L'élément de programme 2.7 Etablissement de principes directeurs et de politiques générales pour l'harmonisation des systèmes existants et la création de nouveaux systèmes dans les organismes des Nations Unies (Harmonisation) est essentiel aux travaux qu'entreprendra le Bureau en matière de coordination. Les travaux préliminaires seront amorcés en 1979 (élément de programme 1.5) pour préparer le projet

/...

qui constituera l'une des principales activités prévues dans le cadre du programme BIO/UNISIST. En 1980, il s'agira tout d'abord d'effectuer une étude essentiellement quantitative sur un certain groupe de systèmes (portée, sources utilisées, structure,, type de produits offerts ou possibles, etc.), de déterminer dans quelle mesure il existe des chevauchements et des doubles-emplois avec d'autres systèmes et quels sont les problèmes que pose l'élimination des chevauchements irrationnels. Cette étude devait être étendue à tous les systèmes existants ou en cours d'élaboration. Les résultats du projet prendraient la forme d'un document directif comportant des propositions d'harmonisation et de manuels méthodologiques sur l'application, de règles et de normes internationales au traitement de l'information dans les organismes des Nations Unies. Les principes directeurs porteraient aussi sur les mesures à observer aux premiers stades de l'établissement d'un nouveau système et énonceraient les conditions régissant la notification de toute évolution des systèmes compte tenu du mandat actuel du Bureau.

38. L'amélioration de la coordination et le renforcement des systèmes et services ainsi que la mise au point d'arrangements communs pour l'indexage des systèmes n'auront guère de portée si les utilisateurs ne peuvent accéder aux documents. L'élément de programme 2.8 Etablissement de principes directeurs et de politiques générales pour la fourniture des documents et les autres aspects des activités visant à répondre aux besoins des utilisateurs en ce qui concerne les documents et les services d'information des organismes des Nations Unies (Fourniture des documents) constitue une première tentative visant à résoudre ce problème. Au titre de ce projet, qui serait également entrepris dans le cadre du programme BIO/UNISIST, il est prévu d'effectuer une étude en 1980-1981 sur l'amélioration de la fourniture des documents compte tenu des besoins des utilisateurs et des possibilités qu'offre la technique moderne pour ce qui est de l'entreposage et la fourniture des documents.

39. Les objectifs à moyen terme du sous-programme 2 sont liés. Un développement harmonisé renforce les moyens dont dispose l'ensemble des organisations. L'application de normes internationales favorise l'harmonisation des systèmes des organismes des Nations Unies les uns avec les autres et avec les systèmes extérieurs, ce qui permet d'améliorer l'utilisation de l'information.

40. Les éléments de programme 2.1 et 2.8, qui portent sur le Répertoire des systèmes d'information et la fourniture des documents, visent directement l'objectif à moyen terme B.4 Utilisation. Les principaux bénéficiaires sont les gouvernements et les autres utilisateurs, en particulier dans les pays en développement.

41. Le Répertoire peut être publié à des intervalles de deux ou trois ans. Ainsi dans la période du plan à moyen terme allant jusqu'à 1985 l'édition prévue pour 1980 pourrait être suivie d'une ou deux autres éditions. Toutefois, ces prévisions pourraient être modifiées si la documentation réunie pour le Répertoire était employée pour établir un système de référence. Ce système de référence devrait être mis en place et exploité par une institution chef de file.

42. Le montant des ressources nécessaires pour améliorer la fourniture des documents (élément de programme 2.8) ne saurait être évalué avant que l'étude envisagée

ne soit effectuée. Toutefois, il semblerait que des résultats importants pourraient être obtenus grâce à une meilleure utilisation des ressources disponibles.

43. L'élément de programme 2.5 qui vise l'élaboration d'un vocabulaire d'indexage et l'élément de programme 2.6 qui a trait à l'établissement d'une base de données pour les documents des organismes des Nations Unies sont liés. Ces deux projets pourraient être réalisés durant la période du plan à moyen terme allant jusqu'à 1985. Le vocabulaire d'indexage ne devrait pas être amorcé, toutefois, si les organismes ne sont pas fermement décidés à contribuer à la constitution d'une base de données pour les documents des organismes des Nations Unies. Ces deux projets relèvent des objectifs du plan à moyen terme B.2 Ressources interorganisations et B.4 Utilisation. Les bénéficiaires en seraient les gouvernements et les autres utilisateurs, ainsi que les organisations elles-mêmes.

44. Au moins deux années d'efforts seraient nécessaires pour mettre au point un vocabulaire d'indexage et par la suite il faudrait continuellement le tenir à jour. L'établissement d'une base de données pour les documents des organismes des Nations Unies nécessite un effort considérable et exige que tous les organismes modifient leurs procédures actuelles d'indexage ou commencent à indexer leurs documents s'ils ne l'ont pas encore fait. Les organismes devraient également continuer à fournir des entrées indexées à un élément central. Ces deux projets devraient être menés par des institutions chef de file.

45. L'élément de programme 2.7, qui a pour objet l'harmonisation des systèmes existants et les procédures visant l'établissement de nouveaux systèmes relève des objectifs à moyen terme B.1 Développement harmonisé et B.2 Normes. Les principaux bénéficiaires en seraient les gouvernements et les autres utilisateurs et, dans une certaine mesure, les organisations elles-mêmes. Avant que l'étude initiale soit effectuée, il n'est pas possible d'évaluer les problèmes que risque de poser l'élimination des chevauchements entre les systèmes ou les dépenses que les organisations devraient engager pour adopter progressivement des normes communes.

Sous-programme 3 : Systèmes d'appui aux programmes

46. Dans la résolution sur la restructuration il était dit qu'"il conviendrait de prendre des mesures pour parvenir à une uniformité aussi poussée que possible des procédures administratives, financières et budgétaires, ainsi que des procédures concernant le personnel et la planification, y compris la mise en place d'un système commun de passation des marchés, une harmonisation des cycles des budgets et des programmes, un régime unifié d'administration du personnel et un système commun de recrutement et de formation".

47. Cette résolution traduit la préoccupation des organes directeurs devant les faits que :

a) Les dépenses d'administration sont plus élevées que nécessaires. Par exemple, la résolution sur la restructuration souligne la nécessité d'assurer

/...

"l'efficacité maximale et la réduction des dépenses d'administration, entraînant un accroissement proportionnel de la part des ressources disponibles pour répondre aux besoins précis des pays bénéficiaires en matière d'assistance";

b) Les systèmes destinés à appuyer les travaux administratifs des organismes des Nations Unies ne sont pas suffisamment uniformisés. Il faut utiliser l'expérience acquise pour éviter les doubles emplois et encourager les organismes à conjuguer leurs efforts dans le domaine de l'informatique.

48. Bien que les tâches administratives fondamentales des organismes sont analogues, avec le temps différents styles de gestion se sont institués, appuyés par des systèmes divers. Dans ces conditions, si les systèmes de chaque organisation répondent aux besoins de leurs organes directeurs respectifs, il leur est souvent difficile de fournir l'information nécessaire aux autres organisations.

49. Pour essayer de répondre aux besoins des organes intergouvernementaux, il faut d'abord énoncer clairement les objectifs et établir un mécanisme administratif pour réaliser ces objectifs. Il est proposé de s'attacher principalement en 1980-1981 à éliminer les doubles emplois et à assurer la compatibilité des systèmes administratifs dans le cadre d'un programme commun BIO/CCQA.

50. Pour faire l'inventaire des systèmes, conformément à son mandat, le Bureau a prévu d'exécuter deux projets en 1978-1979 : l'élément de programme 3.1 Etablissement d'un inventaire des systèmes d'appui administratif des organismes des Nations Unies (Répertoire administratif) et l'élément de programme 3.2 Etablissement d'un inventaire des systèmes de gestion de programmes et projets dans les organismes des Nations Unies (Systèmes de gestion de programmes). En 1978, les résultats du premier de ces inventaires ont été publiés sous le titre "Directory of United Nations Administrative Systems" (Répertoire des systèmes administratifs des Nations Unies). Ce répertoire couvre les systèmes de cinq domaines techniques d'appui administratif (comptabilité, budget, paie, personnel et gestion des projets) des 14 organismes des Nations Unies.

51. En 1979 il est proposé d'étudier comment il convient de concevoir les prochains inventaires en fonction des besoins du programme BIO/CCQA.

52. En 1980-1981 il est proposé d'entreprendre tout nouvel inventaire nécessaire au titre de l'élément de programme 3.1 Révision et mise à jour du Répertoire des systèmes d'administration et de gestion des organismes des Nations Unies (Répertoire administratif). Dans sa forme élaborée, le Répertoire devra fournir les renseignements sur les principaux systèmes de tous les organismes des Nations Unies qui seront nécessaires pour appuyer le programme BIO/CCQA.

53. Depuis la création du Bureau et surtout depuis la session de 1974 du Conseil économique et social, le Bureau a consacré des efforts considérables à l'établissement d'un fichier des projets exécutés par les institutions (CORE). En planifiant les activités à entreprendre en 1977 pour remplir son mandat, le Bureau a longuement étudié l'orientation que devait suivre ce projet. Le Bureau

a proposé un élément de programme 3.3 Amélioration du fichier commun sur les activités de développement (CORE) et étude du montant estimatif des dépenses que cela entraînerait pour les organisations et à l'échelon central (CORE) et le CAC l'a approuvé.

54. En 1977, le Bureau a adopté de nouveaux objectifs pour le fichier commun et subdivisé judicieusement le projet à des fins pratiques en deux parties interdépendantes, CORE/1 et CORE/2 :

a) CORE/1 a pour objet de recueillir auprès des organisations des données de base exploitables sur ordinateur concernant les dépenses, ventilées par rubrique de la classification des programmes du CAC, par pays et par projet;

b) CORE/2 a pour objet d'obtenir les descriptifs des projets de coopération technique et d'établir un index des activités entreprises à ce titre.

55. En 1978, les travaux concernant CORE consistaient à établir un rapport à l'intention du CAC sur les prévisions de dépenses qu'entraînerait l'exécution de ce projet pour les organisations et à l'échelon central. Quatorze organisations ont été invitées à apporter des contributions à CORE/1 sous forme exploitable sur ordinateur et à indiquer le coût de ces travaux. Les mêmes organisations ont été priées d'évaluer les dépenses qu'elles devraient engager pour mettre en oeuvre le projet CORE/2.

56. En avril 1979, environ la moitié des organisations contactées avaient fourni des données destinées à CORE/1 sous une forme ou une autre. Elles s'étaient toutefois heurtées à de nombreux problèmes et seules un petit nombre d'entre elles avaient été en mesure d'appliquer la classification des programmes du CAC en apportant leur contribution.

57. En ce qui concerne les prévisions de dépenses, seules sept des 14 organisations contactées ont pu fournir des prévisions de dépenses pour CORE/1 et cinq pour CORE/2.

58. Le CAC a décidé que toute amélioration du fichier CORE - et toute entreprise analogue - devrait être fondée à l'avenir sur une définition précise et concrète des besoins des utilisateurs en fonction des informations qui peuvent raisonnablement être fournies. A cette fin, le CAC doit étudier avec le CPC la possibilité de définir les besoins des organes intergouvernementaux grâce à un mécanisme approprié qui associerait les experts des gouvernements et des secrétariats.

59. Le Bureau a conclu que les travaux qui incombaient aux organisations dans le cadre du projet CORE en 1979 devaient être renvoyés compte tenu des difficultés que les organisations avaient rencontrées lors de la mise en oeuvre du projet CORE/1 en 1978. Le Bureau a convenu que les travaux amorcés en 1974 conformément à la résolution 1889 (LVII) du Conseil économique et social avaient été présentés sous un jour trop optimiste et avaient suscité de faux espoirs.

60. Diverses méthodes ont été proposées pour établir des informations du type CORE et le Bureau suggère que le secrétariat du BIO continue à examiner la possibilité d'adopter diverses méthodes qui seront examinées avec les organes intergouvernementaux compétents.

61. L'élément de programme 3.4 Etablissement de principes directeurs et de politiques générales pour l'harmonisation des systèmes d'administration et de gestion, y compris des principes directeurs pour l'établissement de nouveaux systèmes et l'adoption de nouvelles techniques (Harmonisation des systèmes administratifs) est un élément essentiel aux travaux entrepris par le Bureau en matière de coordination et à l'exécution du programme BIO/CCQA. Des travaux préliminaires auront été entrepris en 1979 en vue de l'établissement du programme BIO/CCQA. Dans les premières phases des travaux concernant ce projet il faudra identifier les besoins des gouvernements des organisations lorsque des informations compatibles ou harmonisées sont nécessaires pour des raisons économiques ou des raisons de politique générale, ou lorsque l'échange de données d'expérience sur l'application de nouvelles techniques ou de nouveaux procédés semblent pouvoir aboutir à une amélioration des systèmes ou à la réalisation d'économies.

62. L'élément de programme 3.1 (Répertoire administratif) doit contribuer à l'amélioration des communications entre services et organismes des Nations Unies et, grâce à la diffusion de renseignements sur l'évolution des systèmes et à l'échange de données d'expérience, contribuer à la réalisation de l'objectif à moyen terme C.1 Normes concernant les systèmes. Les bénéficiaires en seraient les organisations et les organes intergouvernementaux. Les résultats peuvent être évalués en fonction de l'accueil que les spécialistes des organisations et les organes intergouvernementaux tels que le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes réserveront au document.

63. Les éléments de programme 3.3 et 3.4 qui portent sur CORE et l'harmonisation des systèmes administratifs devraient contribuer à la réalisation de l'objectif à moyen terme C.2 Besoins interorganisations. Les bénéficiaires en seraient les organes intergouvernementaux et, dans une certaine mesure, les organisations. Les résultats ne peuvent être évalués que d'après la mesure dans laquelle les rapports et documents établis répondent aux besoins des organes directeurs.

Sous-programme 4 : Systèmes et services d'appui technique

64. Lorsque le Bureau a amorcé des travaux à ce titre en 1977, il ne disposait pas de renseignements sur les installations d'informatique des organismes des Nations Unies. On a estimé que ces renseignements seraient utiles pour permettre à ceux qui s'intéressaient à la mise en place de services d'informatique d'obtenir les connaissances nécessaires sur l'emploi d'un certain type de matériel et de logiciel et de recueillir des renseignements de base sur les questions de compatibilité.

65. En 1980-1981, il est proposé de poursuivre les travaux entamés en 1978-1979 au titre de l'élément de programme 4.1 Etablissement d'un inventaire des installations d'informatique du système des Nations Unies (Inventaire des installations). Outre

/...

qu'il permet aux organisations d'échanger des données d'expérience, cet inventaire sert de base à des études des installations qu'effectuent de temps à autre les organes intergouvernementaux, comme le Comité consultatif, pour les questions administratives et budgétaires l'a fait récemment.

66. Le sous-programme 4 ne relève que d'un objectif à moyen terme : D.1 Critères techniques. L'élément de programme 4.1 (Inventaire des installations) devrait contribuer à améliorer les communications entre les services et organismes des Nations Unies et favoriser l'échange de données d'expérience. Les principaux bénéficiaires en seraient les organisations, ainsi que les organes intergouvernementaux grâce aux moyens qui leur seraient fournis de passer en revue l'établissement et le développement d'installation dans tous les organismes des Nations Unies. L'utilité de ce produit peut être évaluée en fonction de l'usage que les organisations font de l'inventaire.

PREVISIONS DE DÉPENSES

67. Les ressources prévues par le Bureau, qui se chiffrent à 1 207 900 dollars aux taux révisés de 1979, soit 1 217 900 dollars aux taux courants de 1980-1981, sont récapitulées ci-après dans les tableaux 1 et 2 qui indiquent la ventilation des ressources par éléments de programme et par principaux objets de dépense. Les effectifs nécessaires sont indiqués dans le tableau 3.

68. Les considérations d'ordre général destinées à expliquer les prévisions de dépenses sont exposées plus haut aux paragraphes 18 à 24. La croissance réelle négative de 1,6 p. 100 est imputable à des diminutions des dépenses au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales (21 500 dollars), des consultants (6 000 dollars) et des services contractuels (70 200 dollars), ces diminutions étant contrebalancées en partie par un accroissement (aux taux révisés de 1979) des ressources prévues pour un poste d'agent des services généraux (35 400 dollars), les frais de voyage du personnel en mission (10 200 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (700 dollars).

ORGANES INTERINSTITUTIONS COMPETENTS

69. A la réunion qu'il a tenue à Genève le 29 juin 1979, le Comité d'organisation du CAC a approuvé au nom du CAC le projet de budget pour 1980-1981 présenté par le Bureau interorganisations. Le Comité a également recommandé au CAC que les organismes des Nations Unies devraient continuer à appliquer le projet CORE/1 et que les ajustements nécessaires devraient être apportés en conséquence au budget du BIO.

/...

Tableau 1

PREVISIONS DES DEPENSES POUR 1980-1981 (aux taux révisés de 1979)

Ventilation des semaines de travail d'administrateur et des dépenses connexes

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Elément de programme	Titre abrégé	1978-1979			1980-1981		
		Nombre de semaines de travail	Dépenses totales a/	Dépenses de personnel	Nombre de semaines de travail	Dépenses totales a/	Dépenses de personnel
			1 dollar E.-U. = 2,51 francs suisses		1 dollar E.-U. = 2,51 francs suisses		1 dollar E.-U. = 1,73 franc suisse
1.3	Bulletin du BIO	24	35,5	41,1	24	38,2	50,7
1.5	Politique de l'information	16	24,0	24,0	-	-	-
1.6	Evaluation du BIO	6	8,7	8,7	-	-	-
1.9	coût des systèmes	-	-	-	8	12,7	16,9
1.10	Services généraux	94	139,1	184,7	84	133,5	177,3
	TOTAL, SOUS-PROGRAMME 1	140	207,3	258,8	116	184,4	244,9
2.1	Répertoire des systèmes d'information	24	35,1	74,8	10	15,9	21,1
2.2	Bibliographie	22	32,3	44,2	-	-	-
2.3	Evaluation à l'échelon des pays	18	27,0	37,9	-	-	-
2.4	Termes généraux	11	16,0	19,0	-	-	-
2.5	Vocabulaire d'indexage	-	-	-	4	6,3	8,5
2.6	Base de données pour les documents	-	-	-	32	50,9	67,6
2.7	Harmonisation	-	-	-	54	85,8	114,0
2.8	Fourniture des documents	-	-	-	30	47,7	63,3
	TOTAL, SOUS-PROGRAMME 2	75	110,4	175,9	130	206,6	274,5
							516,7

Tableau 1 (suite)

Elément de programme	Titre abrégé	1978-1979		1980-1981		Dépenses de personnel a/ de personnel	Dépenses totales a/	Dépenses de personnel b/ de personnel	Dépenses totales b/
		Nombre de semaines de travail	Dépenses de personnel	Nombre de semaines de travail	Dépenses de personnel				
			1 dollar E.-U. = 2,51 francs suisses		1 dollar E.-U. = 2,51 francs suisses		1 dollar E.-U. = 1,73 franc suisse		
3.1	Répertoire administratif	20	29,7	12	19,1	37,1	25,3	51,5	
3.2	Systèmes d'appui aux programmes	13	19,5	-	-	-	-	-	
3.3	CORE	66	97,3	6	9,6	9,6	12,7	12,7	
3.4	Harmonisation des systèmes administratifs	-	-	60	95,3	149,3	126,7	205,0	
	TOTAL, SOUS-PROGRAMME 3	99	146,5	78	124,0	196,0	164,7	269,2	
4.1/2	Inventaire des installations	18	26,8	12	19,1	30,1	25,3	41,3	
4.6	Traitement des mots	4	5,8	-	-	-	-	-	
	TOTAL, SOUS-PROGRAMME 4	22	32,6	12	19,1	30,1	25,3	41,3	
	TOTAL, ENSEMBLE DU PROGRAMME	336	496,8	336	534,1	861,7	709,4	1 184,7	
	Frais généraux de fonctionnement		15,5			16,0		23,2	
	TOTAL GENERAL		900,2			877,7		1 207,9	

a/ Les dépenses totales doivent couvrir le personnel temporaire, les consultants, les frais de voyage du personnel en mission et les services contractuels en sus des dépenses de personnel.

b/ Montant équivalent à 1 217 900 dollars aux taux courants de 1980-1981.

Tableau 2

Prévisions des dépenses pour 1980-1981

Analyse des coûts globaux

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Principaux objets de dépense	Crédits ouverts pour 1978-1979	Montant des dépenses supplémentaires prévues				Crédits demandés pour 1980-1981
		Réévaluation de la base de ressources de 1978-1979 (aux taux révisés de 1979)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1979)	Inflation en 1980 et 1981	Augmentation totale	
Postes permanents	526,2	9,0	28,1	1,9	39,0	565,2
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	43,7	1,0	(21,5)	0,3	(20,2)	23,5
Consultants	253,7	6,2	(6,0)	3,9	4,1	257,8
Dépenses communes de personnel	136,5	2,3	7,3	0,6	10,2	146,7
Frais de voyage du personnel en mission	74,0	1,4	10,2	1,3	12,9	86,9
Services contractuels	180,2	2,6	(70,2)	1,7	(65,9)	114,3
Frais généraux de fonctionnement	22,0	0,5	0,7	0,3	1,5	23,5
Total	1 236,3	23,0	(51,4)	10,0	(18,4)	1 217,9

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1979)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1978-1979	Accroissement des ressources				Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant effectif	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté	
1 259,3	(51,4)	-	30,8	(20,6)	(1,6) %

/...

Tableau 3

Postes permanents nécessaires

	1978-1979	1980-1981
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
Directeur (D-2)	1	1
Administrateur général (D-1)	-	-
Administrateur hors classe (P-5)	2	2
Administrateur de 1ère classe (P-4)	-	-
Administrateur de 2ème classe (P-3)	-	-
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe (P-2/1)	1	1
Total	4	4
<u>Agents des services généraux</u>		
1ère classe	-	-
Autres classes	2	3
Total	2	3
Total général	6	7

II. Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 28G.
(Division du traitement électronique de l'information et
des systèmes informatiques) : Bureau interorganisations
pour les systèmes d'information (participation de l'ONU)

70. La part des dépenses du BIO qui serait à la charge de l'ONU se chiffre à 482 300 dollars, soit approximativement 39,6 p. 100 du montant total des dépenses prévues (1 217 900 dollars). On se souviendra qu'il a été prévu provisoirement des ressources se chiffrant à 499 300 dollars dans le projet de budget-programme pour 1980-1981 (A/34/6, par. 28G.15 et 28G.16) pour la participation de l'ONU aux dépenses du BIO, somme dont le montant équivaut à celui du crédit ouvert pour l'exercice 1978-1979, en attendant que le CAC examine les prévisions de dépenses du Bureau. En conséquence, il y a lieu de réduire de 17 000 dollars le montant de 499 300 dollars prévu provisoirement, pour le ramener à 482 300 dollars.
